

CRUZILLE



Bulletin Municipal n° 20 – Janvier 2006

Le mot du maire

2005 s'achève.

Cette année notre commune aura surtout connu d'importants travaux de voirie. C'est une charge récurrente pour notre modeste budget compte tenu de la longueur du réseau dont nous disposons.

L'investissement en foncier n'aura pas été en reste avec l'acquisition du terrain "Tchistiakoff " et de la " guinguette ". La restauration de ce pavillon demandera certainement plusieurs années mais nous devons à tout prix le remettre en état afin de préserver notre patrimoine.

2005, c'est aussi la perte de notre classe maternelle. C'est dommage mais les parents restent souverains quant au choix du lieu d'enseignement pour leurs enfants.

2005 n'aura pas manqué non plus d'attiser les tensions entre nos deux sociétés de chasse. Quelle déconvenue pour nous autres qui pensions que la chasse était avant tout un sport et un loisir ! Nous en avons découvert une toute autre image.

Mais 2005 c'est surtout l'année où la demande en maisons d'habitation et en terrains à bâtir s'est faite la plus pressante. Nous n'échapperons pas à cette pression déjà vécue par les communes voisines plus proches de la ville préfecture. C'est la raison pour laquelle en 2006 nous travaillerons à l'établissement d'une carte communale afin de mieux renseigner les nombreux candidats à l'accession à la propriété.

Je renouvelle mes remerciements à toute l'équipe municipale. Elus et salariés font de leur mieux pour que Cruzille reste une commune rurale agréable à vivre.

Dans l'attente de nous retrouver nombreux le soir du 7 janvier, recevez mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2006.

Compte Administratif 2004

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

	réalisé
Charges à caractère général	47 601.86
Charges de personnel	52 875.64
Dépenses imprévues	-
Virement à la section d'inv.	-
Autres charges de gestion	25 711.15
Intérêts d'emprunts	2 858.92
Charges exceptionnelles	25 004.08
TOTAL	154 051.65

RECETTES

	réalisé
Report à nouveau	45 866.11
Atténuation de charges	570.07
Vente de produits	2 023.50
Produits de la fiscalité	67 586.74
Dotations et participations	78 799.77
Autres produits	1 685.59
Produits financiers	157.49
Produits exceptionnels	25 004.08
Transfert de charges	-
TOTAL	221 693.35

INVESTISSEMENT

	réalisé
Déficit antérieur reporté	26 063.97
Dotation fonds divers	-
Emprunts et cautions	7 912.05
Immobilisations incorporelles	239.20
Immobilisations corporelles	33 013.26
Immobilisations en cours	137 038.04
Diff. sur réalisation d'imm.	16 584.08
Dépenses imprévues	-
TOTAL	220 850.60

	réalisé
Virement	-
Dotations	27 899.97
Subventions d'investissement	57 557.41
Emprunt	75 000.00
Immob. incorporelles	6 586.86
Immob. corporelles	25 004.08
TOTAL	192 048.32

EXCÉDENT : 38 839.42 €

Budget prévisionnel 2005

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
011 charges à caractère général	48 350	002 excédent reporté	38 839
012 charges de personnel	63 710	013 atténuation de charge	-
022 dépenses imprévues	5 149	70 produit des services	1 780
023 virement à la section d'investissement	35 946	73 produits des impôts directs	70 463
65 charges diverses de gestion courante	29 300	74 dotations et Participations	73 973
66 intérêts des emprunts	4 000	75 autres produits de gestion	1 400
		76 produits financiers	-
		77 produits exceptionnels	-
Total :	186 455		186 455

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
001 déficit d'investissement reporté	28 803	021 virement de la section de fonct.	35 946
020 dépenses imprévues	-	10 222 FCTVA	5 688
16 412 capital des emprunts	11 400	1068 réserve	28 803
2111 terrain à bâtir	8 000	1323 FDAVOC	11 450
2115 achat de bâtiment	4000	1323 SMERAT	7 500
2182 achat voiture	10 300	1331 DGE	8 450
2188 extincteurs	334	1641 emprunt	12 000
23 voirie et enfouissement lignes	47 000		
Total :	109 837		109 837

État civil 2005

Ils ont poussé leur premier cri

Hugo et Manon DA FRÉ,

Enfants de David DA FRÉ et Karine RATTEZ

nés le 14 novembre à Mâcon

Ils nous ont quittés

Aimé PERRET

**à 75 ans le 3 avril à Cruzille
né à Lyon, inhumé à Cruzille**

**Jeanne GIRARD née CHATILLON
à 89 ans le 28 novembre à Mâcon
Née et inhumée à Cruzille**

Lucien BONVILAIN

**à 88 ans le 17 décembre à Tournus
Né et inhumé à Cruzille**

Brèves communales

ECOLE

La mobilisation forte et déterminée des parents n'aura pas suffi à convaincre l'Inspecteur d'Académie et la décision est tombée en mai : il n'y aura qu'une classe primaire à la rentrée de septembre 2005.

Pourtant les nombreuses réunions de concertation avec M. Buiron, inspecteur de circonscription, avaient laissé un léger espoir avec la création d'une classe maternelle (jusqu'alors, il s'agissait seulement d'une section enfantine). Il n'en a rien été et cette décision aura été lourde de conséquences pour la commune qui a dû procéder au licenciement de l'ATSEM Chantal Laville (prime correspondant à 16 mois de salaire puis indemnités mensuelles durant 23 mois à charge du budget communal).

L'Association du Restaurant Scolaire, faute de suffisamment de clients à la cantine et à la garderie s'est trouvée contrainte à la dissolution face à un énorme déficit. Là aussi, il a fallu procéder au licenciement des deux employées.

L'école sera maintenue pour l'année scolaire 2006/2007, mais après ? Une nouvelle mobilisation s'impose :

PARENTS, SI VOTRE ENFANT ENTRE AU CP EN SEPTEMBRE 2006,

PENSEZ A L'INSCRIRE A CRUZILLE,

IL EN VA DE LA DERNIERE CHANCE DE SURVIE DE NOTRE ECOLE.

LES DECHETS

Depuis le mois de juillet c'est à nouveau l'entreprise Onyx qui ramasse les ordures ménagères. La tournée qui concerne **Cruzille** commence le **mercredi matin à partir de 5 h 30** ; il y a donc lieu de déposer les sacs devant votre domicile dès le mardi soir. Afin d'éviter le pillage de ces sacs par chats ou chiens et l'éparpillement sur la rue, il est conseillé de les entreposer dans une poubelle ou autre récipient solide. Ils ne doivent contenir ni verre, ni papier ou petits emballages : utilisez les colonnes des Points d'Apport Volontaire. Pas de tontes, feuilles, cendres... tentez le compostage.

Pensez aussi à utiliser les services de l'Entreprise au Service de l'Homme (ESH) en déposant près du local du cantonnier papiers, vêtements, tissus, chaussures. Les dates de ramassage sont fixées les mercredis 25 janvier, 29 mars, 28 juin, 25 octobre.

A noter que les vêtements et chaussures en bon état peuvent être déposés à la boutique vestimentaire de l'association Solidarité Partage, rue de l'Hôpital à Tournus (ouverte les lundi et mardi de 9 h à 12 h et le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30).

TERRAINS à BATIR

L'opportunité d'achat d'un terrain à bâtir vendu par la famille Tchistiakoff a été saisie par le conseil municipal au printemps dernier. Depuis, une demande d'achat a été déposée par un jeune ménage souhaitant s'établir dans notre commune. D'autres sont à la recherche de terrains à bâtir ou confrontés à des règles d'urbanisme contraignantes. Nous sommes de plus en plus sollicités sans pouvoir apporter de réponses concrètes. Le conseil municipal a donc décidé d'engager la réflexion sur la mise en place d'un nouveau document d'urbanisme dénommé " carte communale " (voir l'article dans Infos communales).

LA GUINGUETTE DE SAGY



Ce bâtiment typique de notre paysage cruzillois, en état précaire depuis de nombreuses années, menaçait de plus en plus la ruine avec l'écroulement progressif sur le chemin du Champ de Bray. Le Conseil Municipal considérant cet édifice comme patrimoine remarquable de notre commune s'est porté acquéreur de celui-ci ainsi que d'une petite bande de pré l'entourant. Urgence il y avait, et bien avant la signature définitive de l'acte intervenue en décembre, Claude Mollard a procédé à une remarquable consolidation. Une clôture empêche désormais les bovins d'y accéder.

Image de notre village, une restauration exemplaire devra y être entreprise dans les prochaines années. Le Conseil Municipal a chargé Julien Guillot de prendre attache auprès de spécialistes pour nous conseiller dans cette tâche.

Cette guinguette magnifique, elle nous intrigue tous, on s'est tous pris à rêver qu'elle retrouverait son aspect d'origine, mais quelle origine ?

On sait qu'il y a maintenant une trentaine d'années, au moins, elle supportait encore un magnifique toit à 4 pentes, que ce toit était couvert de petites tuiles arrondies, en forme d'écailles (comme il y en a sur les « gloriottes » du Mâconnais, telle la « Solitude » de Lamartine par exemple) et sur ses bords de laves. Sur la couverture de ce bulletin même que vous êtes en train de lire, vous avez pu voir la Guinguette avec son fameux toit (datant de la fin des années 60, semble-t-il). Certains ont dit que ce toit n'aurait pas été son toit d'origine mais un toit récupéré d'ailleurs, la charpente en chêne semblait avoir été « rebricolée »... Bref, les théories vont bon train.

On a entendu parler d'une cave que la terrasse cacherait, bref elle a fait beaucoup parler ! Et puis son nom seul, nous fait rêver, la « Guinguette »... tout un programme ! Et pourquoi la Guinguette ? C'est vrai que si c'est une cadole, elle est très classe ou, plutôt elle a du l'être... avec ses encadrements de fenêtres en pierres taillées, son toit à charpente, sa terrasse, son bel escalier qui monte du pré vers le sommet de la terrasse, et puis cette situation, qui domine Sagy, sa façade orientée au soleil levant...

Mais à quoi pouvait-elle bien servir ? Deux théories prédominent. L'une d'elle argue du fait que ce charmant édifice se trouvait sur le chemin des moines qui menait de l'Abbaye de Cluny à celle de Tournus (ou l'inverse) et permettait donc au voyageur de s'y reposer ou s'y désaltérer.

L'autre théorie se réfère à l'histoire de la culture en Mâconnais qui connut l'existence au début du 2^e millénaire de notre ère de « ministériaux » ayant en charge la garde et la gestion des terres du domaine de Cluny. Lorsque ces domaines étaient trop vastes, trop étendus, ou trop éloignés, il fallait donc installer ces hommes aux fonctions bien particulières dans des annexes qui leur permettaient de répondre au mieux aux tâches qui leur étaient confiées. L'emplacement stratégique de ces « gîtes » était important. Si l'on observe l'implantation particulièrement judicieuse de la « guinguette », on peut considérer qu'elle pouvait représenter un choix stratégique pour y placer un « ministre » ou « closier » (c'est à dire celui qui s'occupe du clos).

La cave ou le sous-sol ; s'il existe, aurait servi alors à stocker les réserves de nourriture et de boissons. Pour mieux comprendre cette notion du closier, je vous invite à lire le petit texte ci-dessous, contenant les informations glanées et gentiment communiquées par Maurice POTIER.

Quoi qu'il en soit, la forme que connaît encore, un peu, notre Guinguette a sans doute bien évolué au cours des siècles et a sans doute été maintes fois remaniée en quelques centaines .

PETITE HISTOIRE des « CLOSIERS » ou « MINISTERIAUX » en MÂCONNAIS

Vers 1050 la seigneurie d'église est puissante et les moines de Cluny détiennent la plupart des terres et des paysans à 320 km à la ronde. Tous les dépendants de St Pierre même ceux qui vivent hors du domaine échappent à la juridiction du châtelain voisin néanmoins, à la fin du XI^e siècle le contrat de garde apparaît aux administrateurs de seigneuries ecclésiastiques comme le moyen de contenir les tentatives menées par les seigneurs laïcs contre l'immunité (exemption de charges accordées à certaines personnes). Ces riches seigneurs ecclésiastiques nourrissent de grandes troupes d'auxiliaires et, à certains d'entre eux ils confient une besogne particulière, un « métier » (ministerium). Ces domestiques spécialisés sont donc les « ministériaux », aussi appelés « minister » en Mâconnais. Leurs fonctions sont diverses, quelques uns émergent de la foule, commandent les équipes de domestiques, d'ouvriers et, quand le domaine est trop vaste, ou trop dispersé, le seigneur, l'Abbé de Cluny, installe dans ses annexes, les plus sûrs de ses familiers et les investit de ses pouvoirs.

Entre 1080 et 1150, bien que liés à leurs maîtres qui exigent d'eux un serment de fidélité et leur font promettre de ne pas voler à St Pierre plus de 12 deniers par an, ces « ministériaux » devinrent vite beaucoup plus riches et plus puissants que les serfs, leurs pères. Avec la disparition du servage aux environs de 1100 en Mâconnais, le « ministériel » occupe une position enviable, sa naissance, seule, l'empêche d'être noble.

Jadis dans nos régions on cultivait le chanvre, le lin, le roseau et d'autres matières à faire des toiles, à les teindre, à préparer draps et peaux, toutefois la production essentielle des « clos » en Mâconnais, c'était le vin. (cf. bulletin 2001). De ce fait au milieu du XIII^e siècle d'innombrables ceps sont plantés, nécessitant une étroite coopération entre le seigneur de la terre et le paysan : culture patiente, de rapport lointain, exigeant de longs travaux de bras, offrant ainsi du travail aux brassiers et à tous les paysans dépourvus d'attelage. Des contrats d'égaux à égaux furent conclus entre le maître du champ et le travailleur qui acceptait de le transformer en vigne. Au terme de ces contrats dits de « méplants » ou de « complants » dont l'usage fut général en Mâconnais, grâce à Cluny, le lot devait être partagé en deux moitiés. Au bout de 5 ans lorsque les ceps commençaient à rendre, l'une des parts revenait en « alleu » (en toute propriété, libre de redevances) pour sa peine, au paysan créateur. Il s'ensuivit que les petites gens, trop pauvres pour tenir des bœufs de labour chez eux et qui avaient seulement leurs bras et une bêche, participèrent très largement à la production du vin.

Dès le XII^e siècle la viticulture est étroitement liée au salariat et à la monnaie. En 1148, l'Abbé de Cluny affectait à l'entretien du vignoble tout l'argent que lui rapportaient ses nombreuses seigneuries d'Angleterre. C'est ainsi qu'au XIII^e siècle la meilleure pratique consistait à établir un « closier », régisseur domestique, nourri et logé par le maître et qui dirigeait le travail des « laboureurs des vignes » rétribués en deniers, à la journée.

Les clos seigneuriaux gérés par ces humbles ministériaux fournirent ainsi leur principal gagne-pain à d'innombrables petits ménages sans capitaux, riches seulement de leur petit clos personnel, où, rognant sur les heures de salaire, l'homme allait, soir et matin, piocher sa propre terre. Des travailleurs forcés auraient bâclé le besogne...le seigneur n'avait plus qu'un seul désavantage, il lui fallait tenir l'œil bien ouvert !

A l'évidence, l'histoire des cadoles et des murgers date de cette époque : un moment vint où pour ne pas rentrer chaque soir au village, lors des grands travaux, les défricheurs construisirent sur les champs les plus lointains un abri de fortune qui devint ensuite le lieu d'une occupation permanente, une occasion aussi, peut-être, d'échapper aux exigences communautaires et paroissiales de ces temps-là. Il y a donc lieu de croire que ce que certains appellent aujourd'hui la Guinguette, fut dans des temps très anciens, la résidence d'un ministériel, un « closier » donc, mis en place par Cluny.

Ce qu'on peut voir des restes du sous-sol, permet de penser que furent stockées là, une partie des énormes quantités de vin nécessaire à la satisfaction des besoins importants de nos bons frères (Georges Duby dit qu'au XV^e siècle, dans certaines abbayes, la ration journalière des moines s'élevait à 3,5 litres par jour !).

Alors « Guinguette » ou « closier » ?

LE STATIONNEMENT

Le stationnement sur deux espaces communaux a été réglementé :

- Le parking du club est réservé aux usagers de la salle communale. Une dérogation peut-être accordée pour stationner des véhicules légers aux résidents de la VC 3 (portion de la place du lavoir au croisement avec la VC 201 conduisant au château) ne disposant pas de garage ni de cour.
- Le stationnement sur l'aire de l'église disposant d'un bloc sanitaire avec lavabo et WC est limité à 24 heures (mobile homes de passage). Un stationnement plus long (pour manifestation, travailleurs saisonniers, groupe de campeurs, engins d'entreprises...) est possible après accord de la mairie.

COLLECTES de SOLIDARITE

- Les bénévoles de l'antenne de CRUZILLE du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Mâconnais – Val de Saône organisent en janvier une collecte de solidarité au profit de **la boutique alimentaire de l'association SOLIDARITE PARTAGE de Tournus.**

Les denrées souhaitées, café – huile – sucre – plats cuisinés en conserve, lessive, produits d'hygiène (savon, dentifrice...) sont à déposer à la mairie de Cruzille les jours de permanence (mardi et vendredi) jusqu'au vendredi 3 février.

- En été, si votre production de fruits ou de légumes trop abondante risque de périr parce que vous ne savez pas à qui en faire profiter, les employés de l'atelier d'insertion Jardins de l'Association Solidarité Partage peuvent venir les récolter au profit de la boutique alimentaire. Tél. : 03 85 32 16 89

BOURSES INITIATIVES JEUNES

Ce dispositif vise à accompagner les jeunes âgés entre 12 et 26 ans qui s'engagent dans la mise en place d'un projet collectif qui peut être de nature très variée : rencontre sportive, sortie, action humanitaire, sociale, réhabilitation du patrimoine, protection de l'environnement... Cécile Bernelin (Sagy le Bas) bénévole du « relais BIJ de Cruzille » aura pour tâche d'aider les jeunes dans la constitution d'un dossier simple qui leur permettra de mettre en place l'initiative sur laquelle ils souhaitent s'engager. N'hésitez pas à la rencontrer !

Informations communales

Quelques pistes pour la réflexion préalable à l'élaboration d'une carte communale.

Avant de choisir d'élaborer une carte communale, le Conseil Municipal devra mener une réflexion avec l'aide des services de la DDE et permettra de décider si la carte communale est bien l'outil approprié. Les informations qui suivent sont tirées d'un fascicule publié par le Ministère de l'Équipement en mai 2005 : « un document d'urbanisme simple pour les communes rurales ».

Introduction

par MM. Gilles de ROBIEN Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et Jacques PELISSARD Président de l'Association des Maires de France

" Qu'il s'agisse d'accueillir de nouveaux habitants ou de lutter contre la désertification, de valoriser leurs richesses naturelles et leur patrimoine bâti ou tout simplement leurs atouts, les communes rurales partagent avec les communes urbaines le souci de mieux organiser et maîtriser leur développement. C'est tout l'intérêt de disposer d'un document d'urbanisme. Les communes rurales qui n'ont pas encore de document d'urbanisme et qui reçoivent régulièrement des demandes de permis de construire peuvent choisir d'élaborer soit un Plan Local d'urbanisme (PLU), soit une carte communale. La carte communale est un document simple, sans règlement, qui délimite les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés : elle permet de fixer clairement les " règles du jeu ".

Le présent fascicule sur les cartes communales doit permettre aussi bien aux élus qu'à leurs collaborateurs, aux services de l'État et aux professionnels, de trouver des réponses à des questions souvent posées, aussi bien pratiques que méthodologiques et juridiques. Il a vocation à fournir une aide précieuse aux communes pour élaborer de nouveaux documents d'urbanisme simples, clairs et transparents vis-à-vis du citoyen ".

Une nécessaire réflexion préalable

En général, trois types de raisons doivent inciter les élus à envisager l'élaboration d'une carte communale :

- les difficultés rencontrées du fait de l'application au cas par cas du règlement national d'urbanisme (RNU). La délivrance ou le refus d'un permis de construire font souvent l'objet de discussions : une carte communale permet de fixer les règles du jeu de façon transparente, entre les habitants et les autorités ou entre la commune et la DDE,
- l'émergence d'un projet (installation agricole importante, petite zone artisanale, lotissement d'habitations, équipement public...). De tels projets ont toujours un impact important sur la commune ; ils ne doivent pas être un ajout " juxtaposé " aux habitations existantes mais un atout pour le développement de toute la commune. La carte communale permet d'organiser le territoire pour cela,
- la préservation d'une zone agricole, d'un élément de paysage, ou d'un patrimoine architectural de qualité... La simple application du règlement national d'urbanisme ne permet pas toujours de protéger ces secteurs.

Préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme

La carte communale a pour objet de délimiter les secteurs constructibles de la commune, selon un accord entre la commune et l'État.

Ainsi, les cartes communales peuvent élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées » ou créer de nouveaux secteurs constructibles, qui ne sont pas obligatoirement situés en continuité avec l'urbanisation existante.

Elles peuvent également classer en zone inconstructible des terrains inclus dans les « parties actuellement urbanisées » de la commune.

Le contenu de la carte communale

1. Le rapport de présentation explique les raisons qui ont permis de définir les secteurs constructibles, à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'environnement. Conçu de façon synthétique, il doit permettre à chacun de comprendre les choix effectués.

2. La carte délimite des secteurs pouvant accueillir des constructions, en permettant d'identifier les parcelles concernées. Opposable aux tiers, ce document essentiel constitue l'objet même de la carte communale.

Le droit de préemption

Le droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire des biens en voie d'aliénation, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement.

Le périmètre doit désigner précisément les parcelles sur lesquelles est institué le droit de préemption de manière à éviter tout risque d'ambiguïté, notamment vis-à-vis des propriétaires.

Le cadre que doivent respecter les cartes communales

Les cartes communales doivent respecter les principes généraux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, comme tous les autres documents d'urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, et de gestion économe de l'espace.

Les cartes communales doivent être compatibles, lorsqu'ils existent, avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale (SCoT), du schéma de secteur... Cette compatibilité ne s'interprète pas comme un respect « au pied de la lettre » mais « dans l'esprit ».

L'élaboration de la carte communale : qui fait quoi?

Il revient à la commune d'engager et de mener la procédure d'élaboration ou de révision de la carte communale.

Il n'y a pas, contrairement au PLU, de procédure de concertation formalisée avant l'enquête publique, même si dans la pratique il est indispensable d'élaborer ce document en discussion avec la population.

Il est conseillé au maire d'associer les services de l'État à l'élaboration de la carte communale.

Le maire :

- conduit la procédure,
- mène la discussion avec la population.

Le conseil municipal :

- approuve la carte communale, après enquête publique, avant de la transmettre au préfet.

Le préfet (en pratique, la DDE pour le compte du préfet) :

- dispose d'un délai de deux mois, après approbation par le conseil municipal, pour approuver ou refuser d'approuver la carte communale.

L'enquête publique

L'enquête publique donne une plus grande « légitimité » aux cartes communales.

Le dossier soumis à enquête publique comprend le projet de carte communale (rapport de présentation et document(s) graphique(s)).

Il peut être complété par tout ou partie des documents transmis par le préfet au maire.

L'enquête publique se déroule sous l'autorité du maire. Il lui appartient de saisir le président du tribunal administratif afin que celui-ci désigne le commissaire enquêteur, de fixer les dates de l'enquête et de publier l'avis au public.

L'approbation de la carte communale

Comme pour les anciens MARNU, les cartes communales sont approuvées par la commune et l'État.

Le projet de carte communale est éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique.

Ensuite, la carte communale fait l'objet :

- d'une délibération du conseil municipal,
- d'un arrêté du préfet pris dans le délai de deux mois.

La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public.

Les effets de la carte communale

Après l'approbation d'une carte communale la commune peut décider de délivrer elle-même ses autorisations d'urbanisme (permis de construire...).

Dans ce cas, elle peut continuer de demander à la DDE d'instruire les permis pour son compte.

Alors que les MARNU étaient applicables pendant quatre ans, les cartes communales sont valables sans limitation de durée.

Combien coûte l'élaboration d'une carte communale?

Le coût d'élaboration d'une carte communale est variable, selon les investigations à mener, la situation des études existantes sur la commune, les types d'enjeux, le nombre de hameaux et la superficie de la commune, l'éloignement de la commune par rapport au lieu de travail du bureau d'études...

En pratique, la fourchette va de 6 000 à 15 000 euros, pour une moyenne en général autour de 10 000 euros.

La carte communale est désormais éligible à l'octroi de la dotation générale de décentralisation (DGD), et au fonds de compensation de la TVA.

Des explications à propos de deux délibérations municipales contestées : Baux de chasse sur les terrains communaux.

Délibération du 25/06/2005

Rappel de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales : pour les terrains communaux, il appartient au conseil municipal de définir les conditions d'exploitation de la chasse, puisqu'il délibère de manière générale de la gestion des biens communaux. Cet article laisse toute latitude au conseil municipal pour décider des modalités d'exploitation du droit de chasse. Le conseil municipal peut donc choisir de louer la chasse de gré à gré ou par adjudication. Il approuvera le cahier des charges. Les modalités d'exploitation ne doivent pas léser les intérêts de la commune ni rompre l'égalité des usagers. Si la commune donne à bail le droit de chasse, rien ne l'oblige à retenir le mieux disant ou le plus disant, dès lors que le choix auquel il est procédé n'est pas entaché d'erreur manifeste d'appréciation.

M. Michel Baldassini, Maire, expose :

La situation de cohabitation de deux sociétés de chasse sur le même territoire avec des droits de chasser sur des terrains en discontinu pose de sérieux problèmes, notamment pour ce qui concerne la sécurité des personnes. Il s'est employé auprès des deux sociétés (Le Réveil des Combes et Les Chasseurs de Cruzille) ⁽¹⁾ pour délimiter deux territoires nettement distincts l'un de l'autre. La société Le Réveil des Combes locataire actuel du droit de chasse sur les propriétés de la commune et dont le bail arrive à échéance accepte de céder une partie du territoire à la société Les Chasseurs de Cruzille : propriétés privées et terrains communaux.

M. le Maire, compte tenu de sa responsabilité pour la sécurité de tous d'une part, des droits de chasse détenus par chaque société sur les propriétés privées ⁽²⁾, de leur nombre d'adhérents respectifs d'autre part ⁽³⁾, de la nécessité d'établir des territoires de chasse cohérents et délimités de manière précise enfin ⁽⁴⁾, propose le cahier des charges suivant :

- toutes les propriétés communales situées à proximité des habitations sont interdites à la chasse (1 ha 42 a 34 ca).
- un bail de location sur les terrains situés à l'est des voies communales reliant Grevilly à Colongette (VC n° 4, 7 et 2) serait attribué à la société Les Chasseurs de Cruzille ⁽⁵⁾, soit une superficie de 45 ha 93 a 80 ca.
- un bail de location sur le reste des terrains communaux serait attribué à la société Le Réveil des Combes, soit une superficie de 178 ha 99 a 70 ca.
- clause suspensive à l'attribution de ces baux : que les propriétaires suivent ce partage et reviennent sur leur position pour ceux d'entre eux l'ayant fait par écrit en adressant un courrier à la mairie avant le 15/07/2005.
- les baux seront souscrits pour 1, 3 ou 6 années et commencent à courir le 01/09/2005.
- chaque partie a la faculté de résilier ce bail à l'expiration de chaque période, par lettre recommandée adressée au moins trois mois à l'avance à l'autre partie.
- la location annuelle est fixée à 2 euros l'hectare payables avant le 31/12 de chaque année dans la caisse du receveur municipal.
- le montant de la location pourra être révisé à la fin de la première ou deuxième période.
- ces baux seront enregistré au soin des preneurs.
- si l'une des sociétés refusait ces propositions, l'intégralité des terrains communaux serait proposé à bail de chasse à l'autre société ⁽⁶⁾.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- approuve par vote (8 pour ⁽⁷⁾, 1 abstention, 1 contre) le cahier des charges proposé par M. le Maire et l'autorise à signer le bail avec le président de chaque société.
- établit la liste des parcelles situées dans chaque lot ⁽⁸⁾.
- souhaite vivement que la sérénité revienne au sein de chaque association.

- (1) Le Maire a conduit depuis mai 2004 une dizaine de réunions ou entretiens.
- (2) La société Les Chasseurs de Cruzille déclare posséder des droits de chasse sur environ 160 ha (certains avec signature des propriétaires, le reste en accords verbaux). Le Réveil des Combes déclare quant à elle posséder 580 ha de droits (avec signatures et accords verbaux).
NDLR : les propriétés privées à Cruzille représentant environ 675 ha. La différence s'explique par le fait que certains propriétaires déclarent n'empêcher personne de chasser.
- (3) La société Les Chasseurs de Cruzille déclare 8 adhérents, propriétaires de terrains ou de résidence secondaire. Le Réveil des Combes déclare 34 chasseurs : 24 propriétaires de terrains, de résidence secondaire ou de droit statutaire et 10 actions annuelles*.
** NDLR : les statuts du Réveil des Combes du 02/09/1948 stipulaient que pouvaient faire partie de l'association les chasseurs nés dans la commune ou dont les parents avaient leur domicile à Cruzille. Ils ont été ratifiés par 28 membres fondateurs (25 de Cruzille et 3 de communes extérieures). Concernant les cartes annuelles, elles répondent à une demande de la Fédération Départementale des Chasseurs en direction des chasseurs citadins et (ou) n'ayant pas les moyens financiers de s'offrir une action dans une chasse privée.*
- (4) Il a semblé au Conseil Municipal que la vallée de l'Ail marquait une limite naturelle non contestable.
- (5) C'est la demande même des membres de la société Les Chasseurs de Cruzille que les propriétés situées en limite de Grevilly (sauf les Crays, les Fingelles, sur le Sérot, Champ Lunet...) leur soient attribuées, certains d'entre eux étant également sociétaires dans cette commune. La surface totale ainsi proposée couvre environ 140 ha d'un seul tenant.
- (6) Se reporter à la délibération du 29/07/2005 ci-après.
- (7) C. Point, membre de la société Le Réveil des Combes, n'aurait pas dû – aux termes de la loi – prendre part aux votes des 25/06 et 29/07.
- (8) Numéro cadastral des parcelles, lieu-dit et surface.

Délibération du 29/07/2005

Lors de sa dernière session, le conseil municipal avait statué sur l'attribution de baux à chasse à la société Le Réveil des Combes ainsi qu'à une société nouvellement créée en opposition à la première dénommée Les Chasseurs de CRUZILLE.

Michel BALDASSINI lit au Conseil un courrier émanant de Monsieur DUCRET-CHIRON avocat de Saint Etienne saisi par Monsieur Claude VAN HECKE président de la société Les Chasseurs de Cruzille. Celui-ci reproche au Conseil Municipal d'avoir été partial dans l'attribution des terrains à chacune des sociétés, sollicite la modification de cette délibération en sa faveur, menace de saisir le Tribunal Administratif si tel n'était pas le cas⁽⁹⁾.

Michel BALDASSINI signale qu'à l'issue du Conseil municipal du 25/06/05, aucun membre du bureau de la dite société n'a eu l'élégance de le rencontrer et rappelle les termes de la délibération prise.

Le Conseil municipal, réaffirme que l'honnêteté d'aucun des membres ne saurait être mise en doute et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide:

La décision du 25/06/05 a été prise dans le plus strict respect des intérêts communaux et sans rompre l'égalité des usagers.

- refuse d'amender la délibération du 25/06/05.

- devant la volonté de la société Les Chasseurs de Cruzille d'attaquer cette délibération en nullité devant le tribunal administratif, décide d'appliquer les décisions de la délibération du 25/06/05 et d'attribuer à bail à chasse la totalité des terrains communaux (à l'exception de ceux situés près des habitations) à la société Le Réveil des Combes.

(9) L'association a saisi le tribunal administratif de Dijon en procédure de référé le 30/09. L'ordonnance du 18/10 rendue par le juge rejette la requête de la société Les Chasseurs de Cruzille. Un jugement sur le fond interviendra dans les prochains mois.

**DEPISTER LE CANCER DU SEIN ET LE CANCER DE L'INTESTIN
A QUOI ÇA SERT ?
VOUS AVEZ ENTRE 50 ET 74 ANS, CE MESSAGE VOUS CONCERNE.**

ADéMaS 71, Association pour le dépistage des cancers en Saône-et-Loire, est chargée d'organiser les dépistages des cancers du sein et de l'intestin. Elle invite, tous les deux ans, les personnes de 50 à 74 ans, de tout le département, à participer au dépistage organisé.

Vous avez déjà été invité(e) et n'avez pas encore participé à ces dépistages,
Vous n'avez pas encore 50 ans, mais vous serez invité(e) à votre cinquantième anniversaire,
Vous êtes en bonne santé, mais appréhendez de franchir ce pas,
Vous ne vous sentez pas concerné(e) ou n'avez pas envie de l'être.

POURTANT, en effectuant ces dépistages, vous ferez d'abord la démarche de **PRENDRE SOIN DE VOUS**.

Le but du dépistage n'est pas de trouver un cancer, mais, s'il est présent, de le détecter le plus précocement possible, afin de pouvoir modifier son devenir, en le soignant le plus rapidement possible.

Pour ces deux cancers les plus fréquents, le dépistage organisé dans une tranche d'âge définie, 50-74 ans, a fait preuve de son efficacité.

DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN : une mammographie (radiographie des seins)

Madame, à la suite de notre invitation, vous faites pratiquer une mammographie, chez le radiologue de votre choix. Ces praticiens ont signé une charte de qualité : formation spécifique sur le dépistage, contrôle technique régulier de leur matériel.

La sécurité et l'efficacité du dépistage sont augmentées avec la double lecture des mammographies :

première lecture effectuée par le radiologue choisi,

seconde lecture effectuée par un radiologue expert, à l'ADéMaS 71.

Il est important de savoir que 10% des cancers ne sont pas vus avec une lecture unique.

Les clichés des mammographies vous seront envoyés, ainsi que vos résultats, après la deuxième lecture, ainsi qu'à votre médecin traitant et/ ou gynécologue.

DEPISTAGE DU CANCER DE L'INTESTIN : un test HEMOCCULT II (détection des traces de sang invisible dans les selles).

VOUS, Madame, Monsieur, recevez une invitation personnelle à demander le test à votre médecin traitant, qui vous donnera toutes les informations nécessaires pour le pratiquer à votre domicile.

Vous l'envoyez au Centre d'Examens de Santé de DIJON, laboratoire spécialisé, qui vous adressera directement les résultats ainsi qu'à votre médecin traitant.

Une mammographie anormale ou un test HEMOCCULT II positif ne veut surtout pas dire qu'il s'agit d'un cancer. Dans ce cas là, des examens complémentaires seront nécessaires.

Accepter de participer aux dépistages des cancers n'est pas synonyme de cancer.
Accepter de les pratiquer est synonyme de soins et d'attention que vous vous apportez.

Demandez conseil à votre médecin ou pour toute information, contacter :
ADéMaS 71 - 88 - Rue Rambuteau - 71 000 MÂCON - 03. 85.39. 39. 98

La vie des associations

*Toutes les associations de la commune ont été sollicitées pour relater leur activité.
Les pages qui suivent relèvent de la libre expression et les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.*

ASSOCIATION SPORTIVE de CRUZILLE – TENNIS de TABLE

Dans le bulletin de l'année dernière, j'étais relativement pessimiste. Je parlais de désaffection pour le « ping-pong » ; je m'étais trompé, du moins pour les adultes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, cette année, cinq adultes (un ancien joueur et quatre débutants). Il est question d'une sixième personne ! ce qui porterait l'effectif adulte à 13 joueurs.

Parmi les débutants, nous avons eu l'heureuse surprise d'inscrire deux habitantes de Cruzille. Voilà qui va relancer notre association, toujours dans l'esprit des foyers ruraux :

DÉTENTE- LOISIR – CONVIVIALITÉ

Pour les moins de 16 ans l'effectif passe de 5 à 6 joueurs. Nous retrouvons les mêmes enfants que l'année dernière. Leurs progrès, très sensibles, sont une satisfaction pour eux mêmes, bien sûr, mais aussi pour tout notre club.

André BAGUET
Président



HORAIRES D'ENTRAINEMENT

Jeunes de moins de 16 ans : Mercredi 18h à 19h

Adultes : Mercredi 19h à 20h et Vendredi 20h 30 à 22h

Contact : André BAGUET 03 85 33 25 70

CLUB STE GENEVIEVE

Le savez-vous ?

Notre club se retrouve chaque premier jeudi du mois, dans la salle communale, pour un après-midi de jeux, de blagues, de discussions.

Nous avons l'habitude d'arriver à chaque réunion, dans la salle préparée par Aimé ; il avait mis le chauffage, pensé à tout...

Le décès d'Aimé PERRET le 11 mars 2005 nous a tous bouleversés, il est parti si subitement ! Nous étions nombreux à ses obsèques en l'église de Cruzille. C'était un ami, il nous manque beaucoup.

Mais heureusement il y a la vie qui continue et les nombreux anniversaires à fêter puisque nous sommes à peu près une quinzaine de membres :

En avril Madame CHAINTREUIL fêtait ses 90 années , on lui a porté un bel azalée,

En mai Camille ALABEATRIX a eu 80 ANS, célébrés par un bel hortensia tout blanc,

Au mois de juin, pour ses 83 ans , c'était le tour d'Alberte COLIN,

Puis venait le tour d'Albert CHEVENET, 84 années

Et sur la lancée, les 75 ans de Jeanine CHARPY, on a fêtés.

Rédactrice Mme Anne BONVILAIN

HOMMAGE

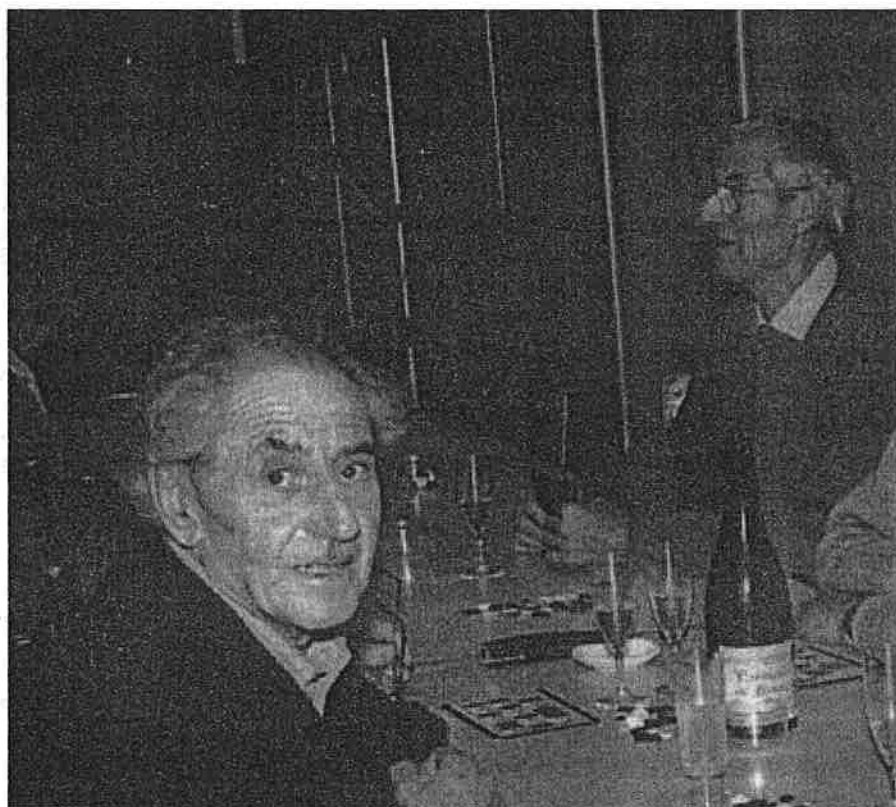
2005 est une triste année pour le club qui a vu partir trois de ses fidèles membres, trois figures de notre village, nous avons voulu leur rendre un petit hommage.



Madame GIRARD, Jeanne, est née à CRUZILLE en 1916 dans la maison même qu'elle habitait encore à la fin de sa vie. Ses parents étaient paysans à Sagy (cf photo bulletin 2005) dont elle en a, durant toute son enfance, arpenté tous les lieux, c'est vous dire comme elle en connaissait bien son histoire ! Mariée en 1935 elle partit avec son mari Léon, vivre à Lyon . 1962 marque leur retour à Cruzille, dès lors Jeanne s'est vite impliquée dans la vie communale, secrétaire de mairie d'abord, élue municipale ensuite, elle fut même adjointe au Maire. Enfin elle contribua longtemps à l'animation du Club Ste Geneviève dont elle a été la secrétaire pendant bien longtemps ! Sa mémoire précise nous a permis, bien souvent, d'étayer nos recherches pour nos bulletins municipaux.

Aimé PERRET, né en 1929, est arrivé à CRUZILLE , en 1936, à l'âge de 7 ans , avec sa famille.

Il a commencé à travailler très jeune comme journalier. En 1949 il est embauché comme salarié dans l'entreprise Chambard comme couvreur charpentier, il va y passer 40 ans. Entre temps il épouse Raymonde et la petite famille poursuit sa vie à Cruzille ! Tous ceux qui l'ont approché ont noté sa gentillesse, sa bonne humeur. A la retraite , les activités ne manquent pas, le jardinage bien sûr, mais aussi le travail de l'osier (qui d'entre nous n'a pas un des petits paniers d'Aimé ?) et puis, évidemment, la Musique , Aimé ne rechignait jamais à pousser la chansonnette accompagné de son accordéon. Il animait de sa joie de vivre les activités du Club Ste Geneviève et assistait ainsi la Présidente Raymonde , son épouse. Il était toujours prêt à rendre de multiples petits services.



Lucien BONVILAIN était lui aussi un enfant de CRUZILLE depuis sa naissance en 1918. Il n'avait jamais quitté le village, ou presque mais quand il dut partir au service militaire en 1938, c'était la guerre qui s'apprêtait à démarrer, il resta parti bien longtemps, enchaînant les années de régiment aux années de guerre. Quand il revint, il reprit le chemin des vignes qu'il aimait tant et il ne l'a jamais plus quitté. Marié à Anne , il s'installa définitivement à Sagy. Nombreux ont été ses engagements puisqu'il fut au Conseil Municipal pendant 30 ans , dans la Compagnie de Pompiers pendant 20 ans et administrateur de la caisse du Crédit agricole et de la cave de Lugny, de nombreuses années aussi. ! Il avait une mémoire riche et, bien souvent, il rendit de grands services, lui aussi, aux modestes rédacteurs de cette petite parution annuelle avec toute la précision de ses souvenirs.

ASSOCIATION des CHASSEURS de CRUZILLE

Notre association a tenu à créer une nouvelle société de chasse communale sur des bases identiques à celles qu'avaient fondée nos anciens en 1948. Comme en ce temps-là, huit chasseurs propriétaires de la commune ont pris l'initiative de fonder une véritable chasse communale gérée par les chasseurs de la commune.

Il y a donc aujourd'hui deux sociétés de chasse « communale » à Cruzille. Toutes les deux sont légalement constituées et reconnues par la Préfecture et par la Fédération des chasseurs. Si nous ne représentons que la moitié des chasseurs de la commune, nos statuts permettent de les accepter tous. Malheureusement ce principe n'a pas suffi jusqu'ici à l'autorité municipale pour nous reconnaître les mêmes droits qu'au Réveil des Combes.

Depuis le début de la saison, comme lors de la précédente, notre association a pu chasser sur les terrains sur lesquels les propriétaires nous ont attribué leur droit de chasse ou nous y autorisent verbalement. Ces terrains de chasse privés représentent près de 200 ha mais ne constituent pas une entité autonome et nous regrettons de devoir chasser sur une mosaïque de parcelles et ceci tant bien que mal.

Nous sommes persuadés que la seule solution pour régler le problème de sécurité dû à cette mosaïque, serait un partage du territoire prenant le chemin départemental comme limite entre l'Est et l'Ouest de la commune.

Malheureusement cette solution doit passer par l'attribution d'un droit de chasse sur les terrains communaux situés à l'Est du CD. A l'occasion de la nouvelle attribution, le conseil municipal est resté très en deçà de ce que nous avons demandé en ne nous proposant que les Epines et la Goulette, soit 46 ha sur 225 ha. La part de terrains communaux que nous revendiquions comprenait aussi les 20 ha du bois de Moine. Si ce n'est pas grand-chose, cela aurait été équitable vu le nombre de chasseurs de la commune dans l'une et l'autre des deux sociétés et aurait permis un partage du territoire sur des limites géographiques faciles à gérer.

Il faut savoir que la chasse est un sport passionnant et d'autant plus passionnant qu'à Cruzille les passages d'animaux sauvages, comme la bécasse ou le sanglier, sont habituels. Le sanglier adore cependant un peu trop nos raisins, surtout sains et bien mûrs, et nous devons veiller à ce qu'il n'en abuse pas. La chasse en battue ne s'improvise pas : il faut faire le pied au lever du jour, préciser les secteurs où les bêtes auront pu se réfugier, vérifier la sécurité vis à vis des autres usagers, organiser les postes de tir, choisir les traqueurs, les chiens. Réussir une journée de chasse aux sangliers est tout un art ! C'est dans cet esprit que l'un de ces animaux qui avait provoqué de gros dégâts dans les vignes des Perrières et des Avoineries, fût abattu le 24 septembre à l'occasion de la première battue organisée par nos chasseurs.

Les chasseurs extérieurs n'ont pas ces motivations et ne respectent pas le territoire comme nous (passages de 4x4, poursuites de gibiers, usage de téléphones portables). S'il ne leur est pas interdit de chasser à nos côtés, il ne nous semble pas normal de leur laisser la main sur la gestion. Nous pensons que c'est à eux de s'adapter aux règles locales et non l'inverse.

Nous regrettons de ne pas avoir su faire passer auprès de la municipalité ce souci de reprendre en main la gestion de notre chasse et que notre requête n'ait pu aboutir auprès

du conseil municipal qui défend sans en avoir conscience des intérêts extérieurs.

Nous avons donc décidé, et c'est loin d'être notre sport favori, de porter l'affaire devant le tribunal administratif de Dijon. La première décision prise par ce tribunal ne nous a pas été favorable car fondée sur un attendu du juge très étonnant nous attribuant « des droits de chasse sur d'autres communes » !

Notre association ne dispose de droits de chasse qu'à Cruzille et c'est à Cruzille qu'elle souhaite pouvoir chasser paisiblement.

En attendant, nous devons remercier les très nombreux propriétaires de la commune qui ont reconnu notre existence. Et nous nous félicitons d'avoir pu remettre en vigueur une tradition ancestrale qui consiste à leur attribuer une part du gibier. La battue du 24 septembre a permis de faire ce geste traditionnel car le sanglier abattu pesait 84 kgs.



Nous remercions cependant tous les propriétaires. Qu'ils sachent que nous n'avons pas le cœur, ni l'envie d'en dire beaucoup plus aujourd'hui sur cette affaire de chasse car nous savons qu'elle en ennue plus d'un et nous adressons à tous les lecteurs du bulletin municipal nos meilleurs vœux pour l'année 2006.

Claude Van Hecke, Président

SOCIÉTÉ de CHASSE " LE RÉVEIL DES COMBES "

En cette fin d'année , je viens en mon nom propre et au nom de tous nos chasseurs du "Réveil des Combes " vous présenter nos voeux pour la nouvelle année qui pointe déjà le bout de son nez .

Cette saison écoulée a de nouveau vu deux sociétés de chasse cohabiter " en damier " sur le territoire de notre commune malgré les nombreuses réunions organisées par Michel Baldassini pour tenter de concilier au mieux les intérêts de tous.

Pour nous, cette saison 2004-2005 aura été marquée par une réussite et une adresse étonnante de nos tireurs qui aura ainsi permis de faire bénéficier à bon nombre d'entre vous d'un morceau de gibier à déguster entre amis ou en famille. Il n'est malheureusement pas dit que nous puissions en faire autant chaque année, mais nous espérons dans la mesure du possible contenter et remercier par ce geste tous les propriétaires qui nous ont renouvelés leur confiance.

Il est vrai que cela fait deux saisons de chasse où nous avons retrouvé au sein de notre association une entente conviviale et un très grand plaisir à exercer notre loisir sans discordes et mésententes.



Comme chaque fois, notre saison sera clôturée par notre banquet annuel le 11 Mars 2006 à la salle communale. Nous tenons à remercier toutes les personnes venant y participer et à leur préciser que ce repas n'est pas destiné uniquement aux chasseurs : contrairement à ce que l'on pourrait croire nous accueillons avec grand plaisir tout le monde voulant passer un après-midi rempli de bonne humeur et de gaieté où le mot "chasse" est banni ce jour là . Nous aurons également une pensée émue, quatre de nos chasseurs ayant disparu cette année : MM. Daniel Thévenet, Maurice Lardet, Maurice Combier et Bernard Chevalier. A leur famille respective, nous adressons à nouveau nos très sincères condoléances.

Je vous renouvelle tous mes bons voeux de santé et bonheur pour 2006.

Le Président : Michel Breton

ASSOCIATION du RESTAURANT SCOLAIRE de CRUZILLE

Bonjour,

L'année 2005 aura été l'année des bouleversements à Cruzille avec notamment la fermeture de la classe des maternelles de l'Ecole de Cruzille ; Nous nous sommes mobilisés suite à l'annonce de l'Inspection Académique concernant cette fermeture mais nos efforts ont été vains, tout semblait joué d'avance...

L'avenir de l'école reste incertain.



Ceci a entraîné l'inscription d'enfants de Cruzille dans d'autres écoles, ainsi que la dissolution de l'Association car il n'y avait plus assez d'enfants pour justifier le maintien du service cantine-garderie. Nous avons donc dû dire au revoir à madame LHOPITAL, ainsi qu'à Chantal LAVILLE, notre « cantinière » depuis 1985 qui a supporté nos chères têtes blondes toujours dans l'optimisme et la bonne humeur !

Ce fut un moment très émouvant.

La rentrée 2005-2006 à Cruzille s'est faite sous la coupe de Mlle Céline AUDIBERT, une nouvelle institutrice, jeune et aussi dynamique que motivée.

Je tiens à remercier tous les parents et particulièrement les personnes n'ayant pas d'enfants à l'Ecole de Cruzille, pour leur engagement et leur soutien actif, ainsi que tous les habitants de Cruzille et des communes environnantes pour leur participation à nos manifestations (Loto, vide-grenier, carnaval...).

Quant à moi, il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes et une très bonne année 2006.

Karine Guillot

ASSOCIATION « J'T'SPORT »

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle association à Cruzille créée en 2005 par Thibaut GUILLEMAUD et Jérôme NOVACKI pour les aider à gérer leur engagement dans les rallyes automobiles

Nous avons largement parlé de Thibaut Guillemaud en 2004, nous avons le plaisir de constater que son engagement sur les rallyes automobiles s'est poursuivi et qu'ils ont, avec son copilote Jérôme, pris du « métier ».

Nous vous proposons une petite chronique des diverses épreuves disputées tout au long de cette année 2005.

L'ÉQUIPAGE GUILLEMAUD-NOVACKI ou le J'T'SPORT

PILOTE : Thibaut GUILLEMAUD, 23 ans, habite Cruzille

COPILOTE : Jérôme NOVACKI, 28 ans, habite Cruzille



ASSISTANCE MECANIQUE : Jean-Marie BONIN, 23 ans, St Gengoux - Anthony COLIN, 21 ans, Cruzille - Benoît MARTIN, 25 ans, Igé - Damien UNDREINER, 22 ans, Mâcon

SECRÉTARIAT : Vanessa POURMONNET, 21 ans, Bissy

LA VOITURE

CITROEN, AX GT de 1300 cm³, 120 chevaux qui fait partie du groupe F2000, CLASSE 12

RALLYE DES VIGNES (69) 19/20 mars 2005

16° de classe, 31° de groupe F2000, 90° au scratch, erreur de pointage

Bon début de rallye, mais problème de boîte de vitesses à 3 spéciales de la fin. Terminons 5°, à 20 secondes de notre poursuivant, grâce à l'assistance qui a démonté 2 fois la boîte. Écopons de 2mn de pénalités suite à une erreur de pointage d'un commissaire et rétrogradons donc au classement !

RALLYE DIJON CÔTE d'OR (21) Mai 2005

Ne sommes pas en mesure d'y participer car nous devons remplacer notre boîte de vitesses.

RALLYE des VINS MACON (71) 3/4/5 juin 2005

2° de classe, 12° de groupe F2000, 35° au scratch

Bon déroulement même s'il a fallu s'habituer à la nouvelle boîte de vitesses et au pont autobloquant. Le dimanche prenons confiance grâce aux temps de classe réalisés. Dans la dernière spéciale quelques coupures de moteur !

RALLYE du BRIONNAIS (71) 25/26 juin 2005

Abandon suite problème électrique. Dès la première spéciale, des coupures moteur. Passons l'arrivée mais abandonnons, moteur coupé. Nous étions en tête des 24 de la classe !

RALLYE de la CÔTE CHALONNAISE (71) 9/10 juillet 2005

1° de classe, 5° de groupe F2000, 25° au scratch

Très bon rallye tout le week-end. Au bout de la 2° spéciale avons 25 secondes d'avance sur le 2° malgré la pluie. Le dimanche partons 29° au général et 1° de classe. Continuons à creuser l'écart sur nos poursuivants pour finir avec une avance confortable de 1mn 11s !

RALLYE de MATOUR (71) 23/24 juillet 2005

2° de classe, 6° de groupe F2000, 23° au scratch

Pluie tout le matin. A la fin des 2 premières spéciales sommes 4° de classe et 17° au général. L'après-midi la pluie a cessé nous sommes 4 concurrents en 3 secondes, il faut se battre pour rester au contact des premiers. Finissons 2° de classe.

RALLYE des LACS (39) 20/21 août 2005

2° de classe, 11° de groupe F2000, 33° au scratch

Bon déroulement sous une pluie battante ininterrompue. Au bout de la 2° spéciale sommes 2° de classe à 5 secondes du leader. Sur les 2 autres spéciales, nous prenons le tête en établissant les 2 meilleurs temps de la classe. Il reste 2 spéciales, nous avançons le 2° d'un dixième, le 3° de 2 secondes et le 4° de 5 secondes, mais hélas une petite glissade sans gravité nous fait perdre du temps et nous terminons 2°.

RALLYE des HAUTES-COTES (21) 10/11 septembre 2005

1° de classe, 13° de groupe F2000, 32° au scratch

sommes 2° dès la 1° spéciale, à la dernière prenons la première place !

RALLYE du SURAN (01) 24/25 septembre 2005

2° de classe, 6° de groupe F2000, 26° au scratch

1° spéciale de nuit le vendredi, arrivons à la fin de la première étape 2° de classe à 2 secondes seulement, le 3° est déjà à 10 secondes. Le samedi ça tourne bien et nous terminons seconds.

PETIT LEXIQUE à l'usage des PROFANES :

CLASSE = Toutes les voitures de même cylindrée concourent dans une même classe, pour nous c'est la classe 12 actuellement.

GROUPE F2000 = Les classes 11'12'13'14 sont rassemblées pour former le groupe F2000.

SCRATCH = C'est le classement général final sur le rallye, de l'ensemble des voitures toutes classes et groupes confondus.

CLASSEMENT GÉNÉRAL COMITÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Nous nous classons tous les deux 20° du Comité qui compte 348 pilotes et 403 copilotes.
- Nous terminons également 2° du challenge ASA 71 dans la catégorie Rallye.
- Nous étions suppléants pour la finale de la coupe de France des rallyes qui se déroulait en Corse.



NOS OBJECTIFS 2006

Nous avons pour projet de vendre notre actuelle AXGT sport, pour la remplacer par un véhicule plus puissant afin d'évoluer dans une catégorie supérieure. Nous sommes donc à la recherche d'une 106 S16 ou d'une Saxo 16 soupapes 1600 cm³. De plus nous aimerions participer à deux manches du Championnat de France afin d'acquérir de l'expérience.

Un coup de chapeau à toute l'équipe à Lionel CHEVALIER, (Cruzille), et à Éric MOREL, (Vienne, Isère) pour leur aide précieuse lors du remplacement de la boîte de vitesses, et puis bien sûr de grands mercis à la famille CHEVALIER (Cruzille) qui nous prête ses locaux, à tous nos sponsors ainsi qu'à toutes les personnes qui nous soutiennent et nous encouragent.

Contact / Thibaut GUILLEMAUD, Le Bourg, Cruzille : 03 85 33 20 45

CRUZILLE PATRIMOINE

Forte de ses quelques 35 adhérents, notre petite association poursuit le but premier qu'elle s'était fixée lors de sa création, à savoir la restauration complète des tableaux du chemin de croix de notre église Saint Pierre. Au passage je tiens à remercier chaleureusement les amis qui, depuis le début, nous font parvenir régulièrement de substantiels dons afin de nous aider à mener à bien cette coûteuse entreprise. Merci également à la municipalité pour sa subvention annuelle.

Cet été, la trésorerie le permettant, nous avons pu confier à notre restauratrice et vice-présidente les sixième et septième tableaux du chemin de croix qui ont retrouvé leur place dès les premiers jours de septembre. Le reportage photo de la page ci-contre retraçant les étapes de la restauration du tableau n° 7 " Jésus tombe pour la deuxième fois " donne une idée de l'ampleur de la sauvegarde réalisée par Françoise Lagénie.

Côté animation, nous avons proposé deux manifestations :

Le dimanche 26 juin après-midi, **visite du Musée de l'outillage des caves des vignes du Maynes** réservée aux adhérents de l'association. La famille Guillot nous a fait découvrir ou redécouvrir les outils les plus insolites de ce musée. La visite s'est prolongée au frais deux étages plus bas par la dégustation des productions maison (consommées avec modération selon la formule consacrée) bienvenues sous cette lourde chaleur des premiers jours de l'été.

Le dimanche 11 septembre toute la journée, **promenade pédestre à travers le paysage cruzillois**. Cette manifestation s'est réalisée en partenariat avec les associations " Maisons paysannes de Bourgogne du sud " et " Topia, les ateliers du paysage ". La trentaine de participants a suivi avec intérêt les commentaires de Cédric Crémona (président de Topia) relatifs à la lecture des paysages (photocopies de cartes postales anciennes à l'appui) : évolution de l'habitat, des cultures, des vignobles et des bois... tout au long d'une promenade passant par le Sérot, les Barres, le bois de la Goulette, la Roche Sainte Geneviève et Sagy.

Le pique-nique, vu les conditions météo se déroula à la salle communale, suivi d'une visite commentée des travaux intérieurs de l'église par Françoise Lagénie (restauration des fresques du chœur et des tableaux de la Passion).

Les chemins détrempés par la pluie nous obligèrent à modifier le programme initial pour une promenade dans les rues du vieux Cruzille où Mireille Dailler (présidente de Maisons paysannes) nous fit découvrir les caractéristiques de nos maisons rurales. Auparavant, Ludovic Guillot (du Comité départemental de Spéléologie) nous conduisit au bas de la combe de Cruzille et nous retraça les différentes explorations de la grotte du Tronkiou d'un développement total de 1131 mètres.

La journée se termina par une conférence fort intéressante de Bernard Mattarelli, universitaire lyonnais, qui fixa et développa ses commentaires de la journée sur les arbres et les différentes anecdotes s'y rattachant. Il évoqua notamment avec beaucoup d'humour les probables transformations de notre paysage dues à l'évolution climatique en cours.

Une prochaine manifestation sera consacrée à la présentation des différentes découvertes archéologiques à Cruzille animée par MM. Duriaud et Rué du GRAT (Groupe de Recherche Archéologique de Tournus).

François DEDIENNE



Avant la restauration : face... et revers : piqûres d'humidité, taches et auréoles de moisissures, anciennes protections de papier collée sur les déchirures.



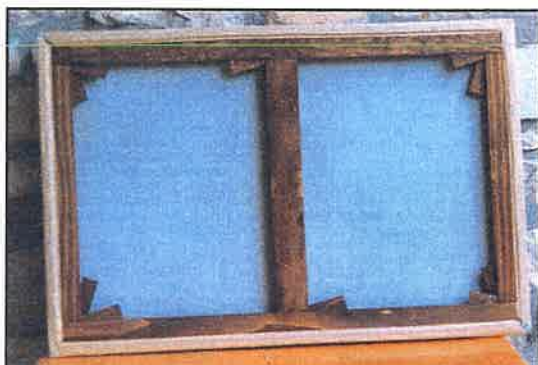
Avant la restauration : déchirures ouvertes, déformations du papier et vernis oxydé se détachant en " feuilts ".



Détail après restauration : déchirure consolidée, remise à plat et collée, puis retouchée.



Après restauration : nettoyage, collage des déchirures, doublage, retouches aux pastels et à l'aquarelle.



Revers après restauration : nouveau châssis à clés et toile polyester de doublage.



Après encadrement et mise sous verre de protection, le tableau restauré offre plus de détails (personnage de droite).

ASSOCIATION de DÉTERRAGE de l'ÉQUIPAGE DES COMBETTES

L'année 2005 restera une année faste pour l'équipage des Combettes. Le nombre de capture de renards reste le même que les autres années avec 60 à 70 renards , mais ce qui a marqué cette saison, c'est le Championnat de France de déterrage organisé par l'ADD (Association Des Déterreurs). C'est le site du Clunysois qui a été retenu, une trentaine d'équipages est venue concourir avec une même passion, la vénerie sous terre . La Saône-et-Loire est le premier département en nombre d'équipages existants, soit 110. L'Equipage des Combettes a été le seul représentant du département à ces journées ADD.

Ce concours s'est déroulé sur trois journées :

Le premier jour s'est passé en partie sur la commune de CRUZILLE et ce ne sont pas moins de 15 blaireaux qui ont été capturés. Une partie d'entre eux a été relâchée. Le Président National a félicité le nombre capturé mais a été surpris par le nombre de blaireaux sur notre commune (c'est peut être le biotope aride de nos combes avec ses grottes comme le Tranquiou qui fait s'accroître cette espèce ?).

Le deuxième jour se passait autour de Cluny. Chaque équipage tirait donc un terrier au sort et, accompagné d'un juge agréé, faisait travailler 3 chiens sous terre disposant chacun d'une demi-heure. Ce juge effectuait donc une notation au point, et c'est ainsi que notre Équipage des Combettes est arrivé sur la commune de Cortambert où nous sommes tombés sur de grands terriers avec une grande profondeur supérieure à 1 m50 par endroit, mon équipage s'en est bien tiré puisque au final nous avons remporté 3 coupes et challenges :

1. Le Challenge « **Chope la vilaine bête !** » : meilleur équipage s'inscrivant pour la 1ère fois.
2. Le « **Challenge ADD** » : meilleur JAGD TERRIER, le jagd faisant partie de l'une des 5 races de chiens inscrites.
3. Le « **Challenge Ile de France, jagd terrier** »

Enfin pour finir nous avons obtenu un **Brevet d'équipage** pour la compétence et la rigueur de notre pratique de la chasse.

Le troisième jour a été consacré à la remise des récompenses, le tout clôturé par une messe de St Hubert où les récits de l'illustre curé de Chapaize ont rappelé à tous que la vénerie sous terre a laissé, depuis bien des siècles, de grandes histoires de chasse et de bons souvenirs : qu'ils puissent encore durer longtemps, dans un monde où la chasse est décriée par trop de citadins qui n'ont plus ni les valeurs, ni les racines de nos ancêtres. Le déterrage est l'une des seules chasses où l'animal chassé peut être gracié ! Tout n'est qu'une question d'éthique, de respect et de connaissance des vraies valeurs de la chasse !





Telle est notre philosophie dans l'Équipage des Combettes. Nous serions heureux de faire découvrir notre passion à toute personne le souhaitant ; les seules armes utilisées sont la pelle, la pioche et beaucoup d'huile de coude, pour creuser et débusquer le renard ou le blaireau qui se cache au fond du terrier...

Je me joins à St Hubert, patron des chasseurs et au curé de Chapaize pour vous souhaiter à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2006.

Que 2006 nous sourie pour le Championnat de France qui se déroulera dans la mythique forêt de Troncy d'où l'on extrait les plus beaux merrains de chêne pour fabriquer les célèbres pièces bourguignonnes, où nous ne manquerons pas de remettre en jeu nos challenges les 26 et 27 mai prochains, lors du 50^{ième} anniversaire du championnat de France.

Patrice GUILLOT
Président



Infos intercommunales

Service Enfance Jeunesse

Le Service Enfance Jeunesse est chargé de la mise en place d'un projet éducatif sur le territoire de la Communauté de Communes. En cela, il ne peut être considéré comme un simple organisateur ou gestionnaire d'activités occupationnelles, vides de sens. Sa mission consiste à participer à l'aménagement du temps libre des enfants et des jeunes. Ces temps non contraints, complémentaires à ceux de l'école, permettent aussi d'acquérir des savoirs, contribuant à leur épanouissement personnel, physique et intellectuel et à l'apprentissage de la vie en société.

BILAN DES ACTIVITES 2005

Le Service Enfance Jeunesse avait pour objectif de maintenir le niveau d'activité qu'il avait connu en 2003 puis en 2004. Tout en assurant la continuité de son projet, ses activités devaient s'orienter vers les plus jeunes. L'objectif est atteint puisque le Service Enfance Jeunesse a apporté une aide importante au soutien de l'activité du Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny.

Exemple d'activités du Service Enfance Jeunesse

- soirées à thème (pizza, jeux...) en impliquant les adolescents dans l'organisation
- opération « Sous le Soleil », espace dédié aux jeunes, ouvert durant l'été sous la forme d'un bar.

Sur place, les jeunes ont la possibilité de participer à différentes activités : multimédia, sportives, cuisine...

- Accompagnement des bénévoles de l'association « Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny » pour la mise en place du centre de loisirs.
- Direction du centre de loisirs durant les six semaines d'ouverture estivale.

ET EN 2006...

- Mise en place du dispositif « **Bourses Initiatives Jeunes** » : opération visant à initier les jeunes aux pratiques de la vie associative en leur permettant de mettre en place des projets dont ils sont à l'initiative. Le Service Enfance Jeunesse recherche des associations ou des bénévoles dans toutes les communes afin de servir de relais auprès des jeunes et de les accompagner dans la conduite de leur projet.

• « **Viens !** » est une opération qui vise à reconstituer un réseau de jeunes bénévoles afin de préparer avec le coordinateur et les animateurs du Service Enfance Jeunesse, les activités qui peuvent avoir lieu le mercredi, le samedi et pendant les vacances. Afin de programmer « des loisirs qui leur ressemblent », les jeunes intéressés doivent prendre contact avec le coordinateur. L'objectif étant de parvenir à concerner 2 à 3 jeunes par commune.

- Les « **Clubs** » sont des activités périscolaires au sein du collège Victor Hugo. Ils sont déclinés sous deux formules :

- « **Fais ton cinéma** » : atelier d'initiation aux techniques et au langage « audiovisuel » avec apprentissage de l'utilisation d'une caméra, mise en place de tournage, écriture de scénario et de storyboard... (le mardi de 17h à 18h15)

• « Atelier Jeux de Société » : des plus classiques au plus novateurs... du plus drôles au plus stratégiques, chacun trouve un jeu à sa mesure dans cet atelier, où l'objectif avant la fin de l'année scolaire est de concevoir un jeu avec les jeunes participants (jeudi de 12h30 à 13h50).

Le Service Enfance Jeunesse pilotera une action commune à l'ensemble des structures liées à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse afin de mettre en place un projet à l'échelle du canton, en s'inspirant de la démarche qui avait prévalu au succès de « Rêves d'Afrique » en 2003.

Contact :

Service Enfance Jeunesse

Téléphone : 03 85 33 93 16

Télécopie : 03 85 33 97 96

Courriel : enfance.jeunesse.ccmvs@wanadoo.fr

Le coordinateur assure une permanence au sein du collège Victor Hugo, le lundi de 12h30 à 13h50

LE COMITE POUR L'ENFANCE DU CANTON DE LUGNY
--

Les trois moments forts de l'activité du C.E.C.L. en 2005 :

- Installation des centres de loisirs à l'école de Viré, qui offre des locaux plus grands et des sanitaires en nombre suffisant.
- Mise à disposition du coordinateur Enfance / Jeunesse pour la préparation et l'animation de l'équipe éducative, notamment en juillet et en août. Chacun a pu apprécier les compétences de ce professionnel de l'animation.
- Les 25 ans de l'association, fêtés avec les enfants pendant le centre en juillet (spectacle, bal, goûter), les membres fondateurs, les élus et l'équipe actuelle.

**Rendez-vous
à l'assemblée générale
le vendredi 27 janvier 2006
à 19h00
à la salle des fêtes
de Saint Maurice.**

ECOLE DE MUSIQUE : Festival des Musiques Rares en Mâconnais Val de Saône

C'est à l'occasion des concerts qu'il dirige en Europe que Jean-Claude AMIOT, directeur artistique du Festival des Musiques Rares découvre ces musiques de « traverse », ces musiques qui ne se coulent pas forcément dans un moule préétabli, ces musiques métissées, ces musiques « inentendues » : la liste est longue de ces instruments, de ces œuvres, de ces compositeurs que l'on n'entend pas au concert grand public, faute d'être identifiés dans un genre bien déterminé !

Peut-on tenter une définition : **« musiques rares : œuvres ou compositeurs méconnus, partitions peu jouées de compositeurs connus, instruments rares, rencontres musicales insolites...ou improbables... »**

A partir de l'été 2004, le Festival des Musiques Rares s'est installé en Mâconnais Val de Saône à Saint-Albain, Bissy, Burgy et Vézizet.

La presse n'a pas manqué de souligner les heureuses découvertes musicales réalisées à l'occasion de la première édition bourguignonne : l'ensemble Archets pour un Espoir et sa double aventure musicale et humanitaire, un instrument rare -s'il en est - la scie musicale, un étonnant duo de contrebasse et violon jouant les opéras de Bellini, un insolite dialogue entre vielle à roue et clavecin.

La seconde édition 2005 a vu s'élargir la proposition initiale aux communes de Cruzille et Montbellet. Le Journal de Saône & Loire, Saon'art, Spectacles et la Revue du Conseil Général se sont fait l'écho de l'originalité et du succès de l'entreprise :

- « Rêve de Mai, le trio de musique traditionnelle ressuscita les musiques traditionnelles autour de la vielle à roue, de la cornemuse et de l'accordéon »
(Rêve de Mai à Saint Albain)
- « Comment transcrire l'émotion des spectateurs en découvrant cet orchestre baroque constitué des membres de la même famille (parents et enfants) pratiquant la musique à un haut niveau » (La Famille Clément à Saint-Albain).
- « un public dense venu de toute la région pour entendre ce concert en hommage aux voix de femmes... on pouvait entendre comment Eva Voce passaient d'un style à l'autre avec un égal bonheur » (Voix de Femmes à Cruzille)
- « Des moments de beauté et de rêve offerts par les deux musiciens de SAAJ »
(Musique de l'Inde du Nord à Montbellet)
- « Les spectateurs étaient venus de Lyon, de Paris, de Mâcon, du Mâconnais, de ... Vézizet pour entendre GLICK... une belle fin d'après-midi d'été avec ces musiques inspirées et joyeuses de notre patrimoine européen, riches dans leur diversité. »
(Musique klezmer à Vézizet)
- « un corps dansant, le concert à deux voix d'une flûte et d'une soprano... un trio qui se joue de contreponts immatériels... » (Flûte, danse & chant à Burgy)

La diversité géographique des auditeurs conforte le pari des organisateurs du Festival de proposer une programmation qui suscite l'intérêt des habitants des communes concernées par l'organisation de chaque événement mais aussi l'ensemble de la région et au-delà, à travers les touristes de passage en Mâconnais.

En cours d'élaboration, la programmation 2006 du III^{ème} Festival des Musiques Rares en Mâconnais Val de Saône sera étendue à d'autres communes et devrait réserver bien des surprises : commande à Orelí une jeune artiste résidant en Espagne du futur logo du Festival, programmation de jazz manouche, bombarde et orgue, flûte à 7 clés et nichelharpa, guitares romantiques, orgues positifs... d'autres choses encore !

Et pour célébrer l'année Mozart à la façon du Festival, un hommage au Chevalier de Saint-George, le « Mozart noir », fils d'une esclave, professeur de Marie-Antoinette, premier es-crimeur de son temps, violoniste virtuose, compositeur méconnu, commandant de la Garde Nationale et compagnon de Toussaint Louverture !

Le Festival reçoit l'aide logistique et matérielle de la Communauté de Communes Mâ-connaiss Val de Saône, du département de Saône et Loire, de la Région de Bourgogne et de ses partenaires, les Caves Coopératives de Clessé, Lugny, Viré, les Pianos CROSES, les Compagnons de Mère Folle, le Journal de S&L, Saôn'art, Style Azimut.

Jean-Claude Amiot, directeur artistique du Festival des Musiques Rares

Multi – accueil intercommunal

Depuis 5 ans, le multi-accueil de Viré accueille les enfants (2 mois et demi à six ans) des 12 communes de l'intercommunalité (Saint Albain, Viré, Lugny, Montbellet, Fleurville, Bur-gy, Saint Gengoux de Scissé, Cruzille, Grevilly, Clessé, Bissy la Mâconnaise, Chardonnay). Les modes d'accueil régulier (réservation avec moins de 20 heures par semaine) et perma-nent (système crèche) sont complets. Cependant, les « portes » sont toujours ouvertes pour quelques heures de manière occasionnelle.

Devant la très bonne fréquentation de la structure et les demandes toujours plus nombreu-ses des familles, une étude prévisionnelle actuellement en cours aura pour but de mesurer la faisabilité d'une augmentation de capacité d'accueil.

Capacité : 15 places dont 7 places en crèche et 8 places en halte-garderie.

Tarifs : les tarifs sont à l'heure et indexés à vos ressources et à la composition de la famille.

Horaires : 8 h – 12 h et 13 h 30 – 18 h 15 pour les demi-journées
8 h – 18 h 15 pour les journées

Inscriptions : si vous souhaitez inscrire votre enfant à la halte garderie, prenez rendez-vous et munissez vous

- de son carnet de santé
- de vos numéros de CAF, MSA, Sécurité sociale et responsabilité civile
- de votre dernière déclaration de revenus

CONTACT MULTI ACCUEIL
LE BOURG 71260 VIRÉ
03 85 33 97 73

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Implanté sur le canton de Lugny, le Relais Assistantes Maternelles (siège à Viré) est un service intercommunal qui complète les structures d'accueil périscolaires, les haltes-garderies et crèche multi-accueil.

C'est une structure destinée aux assistantes maternelles, aux parents, aux enfants ainsi qu'à toutes les personnes concernées par l'accueil des jeunes enfants.

Exemples de services offerts aux parents :

- informations sur les différents types d'accueil proposés sur le canton (halte-garderie, crèche multi-accueil, assistantes maternelles...)
- aide dans les recherches d'assistantes maternelles agréées sur le secteur (par l'intermédiaire des listes par commune et du classeur « annonces » des offres d'accueil)
- accompagnement dans les démarches administratives : au niveau de l'URSSAF, de la CAF, de Pajemploi, du contrat de travail.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, l'application de la Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur a suscité de nombreux accompagnements pour les parents afin de s'adapter au mieux à cette nouvelle législation.

Exemples de services offerts aux assistantes maternelles :

- renseignements sur les démarches à effectuer pour devenir assistantes maternelles ; réunion pré-agrément, avantages de l'agrément...
- informations et documentation sur leur statut, leurs droits et obligations quant à la législation : *la Convention Collective a apporté des changements dans l'attente des décrets d'application de la Loi du 27 juin 2005 réformant le statut de l'assistante maternelle.*
- animations ou ateliers pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent à leur domicile. *En 2005, la participation aux animations a été importante puisque le relais a accueilli 8 assistantes maternelles et 16 enfants sur Viré (en moyenne) et 5 assistantes maternelles et 10 enfants sur Lugny (en moyenne).*
- sensibilisation à différents thèmes liés ou non au domaine de la Petite Enfance : le développement psychomoteur du jeune enfant (animé par le CAMSP) a nécessité 2 séances et la sécurité du jeune enfant en voiture (Prévention Routière) a intéressé 11 assistantes maternelles.

Exemples de services offerts aux parents et assistantes maternelles :

- rencontres avec d'autres parents et d'autres assistantes maternelles :

Lors de soirées thématiques : Réunion sur la « Convention Collective et son application » (46 présents), Conférence Atelier « Faire face aux pleurs et colères du Jeune enfant » (16 présents).

Lors d'animations pour enfants : « Comptines et Jeux de doigts » à la bibliothèque de Clessé (33 présents) carnaval à Lugny (30 présents), spectacle « Balie, la baleine bleue » avec la halte garderie de Viré (52 présents)...

Jours et heures d'ouverture :

Permanences « accueil/information » : à Viré (le mardi /mercredi de 14h00 à 17h00, mercredi de 9 h30 à 11h30 sauf premier du mois et vendredi de 8h00 à 12h00), à Lugny (le mardi de 9h30 à 11h30 à la mairie ; sauf dernier du mois) ou sur rendez vous au 03 85 33 97 96 (Responsable : Sophie Menand)

Matinées « Rencontre et Jeux » : à Viré (1^{er} mercredi du mois et 2 jeudis en milieu de mois au relais), à Lugny (le dernier mardi du mois à la mairie).

Le relais se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite une heureuse année 2006.

Le savez-vous ?

Histoire du Cruzeliat qui défila à Philadelphie le 15 août 1781

Un peu d'histoire

De 1775 à 1782 un conflit armé, appelé depuis Guerre de l'Indépendance américaine, opposa les 13 colonies anglaises d'Amérique du Nord à l'Angleterre et aboutit à la formation d'Etats unis indépendants. Provoquée par les exigences économiques abusives de l'Angleterre, cette guerre d'indépendance commença en 1775 par des escarmouches entre les troupes royales et les milices américaines. Après les premières victoires du commandant en chef Georges Washington, dont la prise de Boston en 1776, les Insurgents - ainsi furent nommés ces combattants de l'indépendance -, moins bien équipés que les troupes anglaises, durent se trouver des alliés. En France, Benjamin Franklin trouva des volontaires, parmi lesquels La Fayette qui s'embarqua pour l'Amérique en 1777 pour aller aider les insurgents. Louis XVI fut très favorable à ces départs de troupes française et aida financièrement de façon assez considérable. La Fayette, qui avait tout juste 20 ans, avait rapidement été nommé major général d'une division américaine par le congrès, il combattit à la tête des troupes de Virginie. Après la victoire américaine de Saratoga une alliance officielle fut conclue entre la France et les Insurgents en 1778, à laquelle vint se joindre l'Espagne. Avec l'aide des troupes de Rochambeau et de la flotte française, La Fayette participant aux opérations de Yorktown, les Américains reprirent l'offensive et obtinrent la capitulation du Général Cornwallis en octobre 1781. Après signature d'une paix séparée entre l'Angleterre et ses colonies en 1782, le Traité de Versailles ratifia l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique en 1783.

Pour toutes ces opérations qui engageaient la France, ce furent sans doute près de 13000 français qui furent embarqués pour aller combattre, dont 3000 au moins ne revinrent pas !



Le jeune marquis de La Fayette, le 31 juillet 1777, est nommé par le Congrès major général au service des Etats-Unis. Engagé volontaire il rejoint l'armée des Insurgents aux prises avec les troupes anglaises.

Le contingent saône-et-loirien de combattants de la Guerre d'Indépendance américaine de 1778 à 1783

159 hommes originaires de Saône-et-Loire, provenant de 74 communes, ont été engagés dans ce conflit, 30 y ont été tués. On note, entre autres, des hommes de Chissey (1), Igé (1), Mâcon (19), Mancey (1), Montbellet (1), Ozenay (1), Péronne (1), Prayes (1), Senozan (1), Tournus (29) etc.

Un combattant Cruzeliat au siège de Yorktown en 1781

(Vous vous rappelez peut-être qu'il y a bien longtemps, le terme de Cruzillois n'existait pas et qu'on appelait donc un gars de Cruzille, un Cruzeliat, (cf. un de nos bulletins précédents))

Bien sûr, ce qui nous intéresse tout particulièrement dans cette histoire américaine, c'est l'engagement de l'un de notre village : il s'appelait **Charles BARROT dit Francoeur et était dit né en 1747**. Il était en service depuis le 12 octobre 1774.

Maurice Potier, un amateur de notre histoire, s'est largement penché sur cette page historique, et c'est grâce à lui que nous en avons tant de détail ! (*) Il a d'ailleurs retrouvé la trace de notre combattant dans divers documents et dans les registres paroissiaux, et voici ce qu'il nous en révèle : Charles Barrot appartenait au régiment du Soissonnais. Ce régiment participa à toutes les opérations de 1780 à la fin du conflit, au siège de Yorktown. En juillet 1781, après une belle victoire à Kingbridge, il fut invité à défiler le 15 août 1781 à Philadelphie. Le régiment y fut, semble-t-il, très applaudi. L'un d'eux était donc ce Charles Barrot ou Barraud, fils légitime de Gabriel BARRAUD, vigneron de Collonge et de Claudine VICHER, né le 19 juillet 1743 et non 1747 puisqu'il semble qu'il y ait eu une erreur de 4 ans, probablement une inversion avec la date de naissance d'une de ses sœurs (en ce temps là, où fort peu de gens savaient lire ou écrire, une mauvaise transcription était vite arrivée).

Le 19 octobre 1781, donc, le général anglais Cornwallis, encerclé dans Yorktown, se rendait avec ses 7000 hommes face aux troupes américaines commandées par LA FAYETTE et aux troupes françaises commandées par ROCHAMBEAU, tous sous les ordres suprêmes de Georges WASHINGTON. Charles BARRAUD était donc parmi ces hommes ayant contribué au succès de ce combats.

Beaucoup plus tard, dans les archives de Cruzille, on peut lire :

« le 7 mai 1831, l'envoi fait par le Conseil Municipal au Président du Conseil des Ministres, des sommes réunies lors de la souscription faite pour le vase monumental en vermeil et l'épée offerte au Général LA FAYETTE. », la boucle était bouclée.

(On se rappelle peut-être avoir rencontré ce nom de BARRAUD dans notre bulletin 2005, dans la liste des pâtres : Pierre et Claude en 1834, Joachim en 1853, Benoit dit Jacquelin en 1868, 1870 et 1887, homonymes ou même famille ?)

BIBLIOGRAPHIE

Grand Larousse en 5 volumes, édition 1993

(*) Maurice Potier, Soldats français en Amérique, Edition Pays mâconnais, terre de mémoire, mars 2003